



**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

– **Contrat engagé entre :**

- l'enfant.....
- la maison des enfants représentée par les animatrices référentes:  
Patricia, Myriam, et Marie-Hélène
- par les bénévoles : Yvon, Marcel, Corinne...
- les parents .....

pour la période du lundi 10 septembre 2018 au jeudi 27 juin 2019

---

**LE CONTRAT**

**Présentation du gestionnaire**

- La maison des enfants est gérée par le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, représenté par le président Jean Jacques Piton
- Le SIPP est un regroupement de communes (Ploudiry, La Martyre, Tréflévénéz, Le Tréhou et Loc Eguiner) ayant, entre autre, la compétence enfance jeunesse et sport.

---

**Le C.L.A.S.**

– Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité aura lieu à la Maison des Enfants, sous le préau ( salle d'activité des plus de 6ans durant les mercredis et vacances scolaires) les lundis et jeudis de 17h00 à 18h00.

- Une participation financière, équivalent à l'accueil en périscolaire et au goûter, sera demandée par enfant.
-

## Les parents

- Nous , Madame, Monsieur.....parents  
de..... Nous nous engageons à inscrire notre enfant :

tous les lundis

tous les jeudis

tous les lundis et jeudis soirs\*.

Nous nous engageons à:

suivre le travail , les activités faites par notre enfant, à rencontrer l'équipe (animatrices et bénévoles) régulièrement.

---

*\*rayer les mentions inutiles*

## L'enfant

- Moi,.....je m'engage à respecter l'ambiance de travail, à apporter mes affaires de travail, à respecter les autres enfants, les adultes et le matériel mis à ma disposition, à noter clairement et complètement les devoirs et les leçons dans mon cahier de texte, dans mon « cahier du soir »

---

## L'équipe de l'aide aux devoirs

1- Nous nous engageons à aider l'enfant à s'organiser et à faire (tout ou en partie) ces devoirs. Nous nous engageons à l'encourager, et à lui donner accès à des moyens complémentaires : livres, informatiques.....

Nous nous engageons à tenir les parents informés du travail effectué ou non, de ce qui a été fait durant les séances et à signaler des difficultés éventuelles rencontrées par l'enfant.

Nous nous engageons à travailler en partenariat avec les enseignants des deux écoles.

2- Nous nous engageons à valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.

---

## Signatures

Parents

Enfant

Équipe